



# Règlement intérieur de la ludothèque Quartier Libre

Vous êtes adhérent à l'Association Ludothèque Quartier Libre.  
Cette ludothèque est un lieu ouvert à tous,  
convivial et dynamique ;  
lieu de plaisir, de partage et de découvertes autour du jeu.  
Pour que cet espace soit accueillant pour tous,  
nous souhaitons vous associer à ses valeurs.

## **Le « jeu libre »**

Le temps de jeu est un moment précieux, à vivre librement.  
L'adulte ne dirige pas mais accompagne le jeu de l'enfant, en fonction des désirs et des  
compétences de ce dernier.  
L'adulte est un partenaire de jeu, disponible mais non intervenant.  
L'enfant se construit en jouant, faisant appel à son imagination, sa créativité, et sa curiosité.

## **Le respect**

La ludothèque est un lieu où chacun doit trouver sa place quel que soit son âge, son sexe, sa  
culture, son niveau scolaire ou social, ou son caractère. C'est le respect de chacun qui  
permettra de conserver une atmosphère chaleureuse malgré ces différences. Aussi, nous  
demandons aux adultes accompagnants de veiller à ce que les règles de savoir-vivre et de  
politesse soient respectées vis-à-vis des autres enfants et adultes présents.

## **La qualité**

Nous accordons une grande importance à la qualité de l'accueil que nous offrons et au choix  
des jeux que nous proposons. Nous sommes disponibles pour vous accompagner et vous  
conseiller. C'est aussi à vous de participer en respectant le travail des ludothécaires, en  
prenant soin du matériel proposé, et en laissant l'espace de jeu praticable pour qu'il profite  
aux autres.

Merci de lire, signer et dater ce règlement pour acceptation.

## ADH ÉSIONS

Toute adhésion est valable **un an à partir de la date d'inscription**. Elle donne libre accès à la ludothèque et aux événements organisés par l'association, **sous réserve du respect strict du présent règlement intérieur par tous les membres (enfants et adultes)**.

- Lors de l'adhésion, l'adhérent devra fournir une adresse de courriel valide qu'il consulte régulièrement. Il devra informer la ludothèque de tout changement d'adresse courriel. Toutes les communications avec la ludothèque se feront par courriel.
- **L'adhésion famille** permet à un **groupe familial** de fréquenter la ludothèque et louer des jeux.
  - **Définition du groupe familial** : Par "famille", on entend :
    - **Un ou plusieurs parents** (ou représentants légaux) ;
    - **Un ou plusieurs enfants** (mineurs ou majeurs) ;
    - **Un ou plusieurs grands-parents** ;
  - **Conditions d'utilisation** :
    - L'adhésion est **nominative** et engage **tous ses membres** (enfants et adultes) à **respecter** le présent règlement intérieur.
    - Les proches (parrains, marraines, amis de la famille) ne peuvent pas emprunter de jeux ou fréquenter la ludothèque de manière régulière sans souscrire leur propre adhésion.
- **L'adhésion individuelle est strictement personnelle et nominative**. Elle est réservée aux personnes âgées de **10 ans révolus** ou plus. Pour les mineurs âgés de **10 à 17 ans**, l'adhésion ne peut être souscrite qu'avec l'autorisation expresse des parents ou du représentant légal, matérialisée par la signature du présent règlement intérieur par les parents et l'enfant. **Cette signature vaut autorisation permanente** pour que l'enfant :
  - Fréquente la ludothèque sans accompagnateur adulte **aux horaires d'ouverture officiels**.
  - Respecte les règles de sécurité et de comportement énoncées ci-dessous.
- **Engagements des parents ou représentants légaux** :  
Les parents s'engagent à :
  1. **Inform**er leur enfant des règles du présent règlement et à veiller à leur respect ;
  2. **Garantir** que leur enfant est capable de se déplacer seul en toute sécurité entre la ludothèque et son domicile (ou lieu de rendez-vous) ;
  3. **Être joignables** pendant les horaires de fréquentation de leur enfant, et à fournir des coordonnées à jour (téléphone, adresse) ;
  4. **Assumer la responsabilité civile** de leur enfant pendant son temps de présence à la ludothèque, y compris lors des trajets.
- **Engagements de l'adhérent** :
  - Respecter scrupuleusement le présent règlement et les consignes de sécurité ;
  - Pour les mineurs, ne pas quitter la ludothèque en dehors des horaires d'ouverture ou sans accord préalable des ludothécaires ;
  - Signaler tout incident ou problème aux ludothécaires.

## RESPONSABILITÉS

- Les enfants viennent à la ludothèque sous la **responsabilité de leurs parents ou de leurs référents**. Le responsable de l'enfant s'assurera que celui-ci est couvert par une assurance responsabilité civile.
- Les enfants de **moins de 10 ans** ne sont pas accueillis à la ludothèque **sans y être accompagnés**. Les enfants de **plus de 10 ans** ne peuvent venir jouer seuls qu'après **autorisation écrite des parents**.

## ACCUEIL A LA LUDOTHÈQUE

- Les locaux sont habilités à accueillir un maximum de 50 personnes simultanément répartis dans les différentes pièces de la ludothèque.
- En cas d'affluence, nous vous invitons à limiter votre temps de jeu.
- Il n'est pas autorisé de consommer des aliments dans la ludothèque.
- Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés de l'adulte dans toutes les pièces de la ludothèque.
- Les adhérents doivent se présenter à l'accueil à leur arrivée.
- Il est demandé d'enlever ses chaussures ou mettre des sur-chaussures (à disposition à l'accueil de la ludothèque).
- Une zone est prévue à l'entrée pour ranger manteaux et chaussures. Merci d'y déposer vos effets.
- Afin d'éviter les accidents et ne pas empêcher d'éventuelles évacuations, les poussettes, vélos et objets encombrants ne sont pas autorisés à l'intérieur des locaux. Un espace à l'extérieur leur est dédié.
- Les sorties de secours doivent être laissées libres d'accès à tout moment.
- La ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde. Ainsi, son équipe (bénévoles et salariés) n'est pas responsable des mineurs qui fréquentent les lieux. Ceux-ci restent à tout moment sous l'entière responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.
- Il vous est demandé de ne pas utiliser votre téléphone à l'intérieur des locaux.
- Les usagers sont invités à signaler tout problème d'hygiène et à maintenir les lieux propres.
- L'espace bébé est à la disposition des usagers de la ludothèque. Par mesure d'hygiène et de confort, les couches et lingettes souillées ne doivent pas être jetées dans les poubelles des sanitaires ou de l'espace de jeu. Les usagers doivent les ramener avec eux. Des sachets peuvent être demandés aux employés de la ludothèque.
- Un coin café collaboratif est mis à disposition des adhérents, règles de fonctionnement sur place.
- Nos amis les animaux ne sont pas acceptés dans les locaux.
- L'accès à l'étage est strictement interdit aux usagers. Il est réservé au personnel et membres du Conseil Collégial uniquement.
- Tous les adhérents, quel que soit leur âge devront faire preuve de bienveillance, être dans le partage avec l'enfant et les autres adhérents. Aucun acte de violence (verbale et/ou physique) ne sera toléré. Le calme et la sérénité doivent régner au sein de la ludothèque. Tout manquement donnera lieu à la résiliation de l'adhésion par le conseil d'administration.

## LES SALLES DE JOUETS ET DE JEUX DE SOCIÉTÉ

- Les enfants de moins de 12 ans ne sont autorisés à jouer dans les salles de jouets et de jeux de société **qu'accompagnés d'un adulte référent**.
- Il vous est demandé de jouer au maximum sur les tables, dans la salle de jeux de société, avec **un seul jeu à la fois** puis de le **ranger**.
- **Nous demandons aux adultes accompagnateurs d'être très vigilants dans ces espaces car** certains jeux/jouets composés de petites pièces peuvent être dangereuses pour **vos jeunes enfants**. N'hésitez pas à demander conseil à notre équipe de ludothécaires.
- Salles de jeu de rôle et de jouets pour les plus grands : accès conseillé à partir de 6 ans.
- Pour les enfants de **moins de 10 ans** : la présence d'un **adulte référent** (parent, représentant légal ou accompagnateur désigné) est **obligatoire** dans ces espaces.

## L'EMPRUNT : UN SERVICE PAYANT

### Valable pour tout emprunt :

- L'adhérent est garant de la vérification de l'état du jeu **avant son emprunt**. Il s'engage à le rendre dans le même état : complet et propre.
- En cas de perte de jeux ou dégradation, il peut être demandé à l'usager de remplacer le jeu à l'identique, ou de retrouver les pièces manquantes, ou de procéder à un remboursement. Chaque pièce manquante devra être compensée par une participation forfaitaire de **5€** à payer après la vérification de notre équipe.
- Nous déclinons toute responsabilité sur les incidents pouvant survenir avec le matériel proposé par la ludothèque.

### Pour les jeux simples :

- Un chèque de caution de 50€ sera demandé.
- La durée de l'emprunt est fixée à 3 semaines maximum.
- Au-delà de ce délai, des pénalités de retard seront demandées : 2€ par jeu et semaine de retard.

### Pour les grands jeux :

- Un chèque de caution de 100€ sera demandé par jeux emprunté.
- La durée de prêt est limitée à 4 jours, au-delà de ce délai, des pénalités de retard seront demandées : 10€ par grand jeu et 20€ par espace de jeu, par jour de retard.

## SANCTIONS

Tout manquement aux règles du présent règlement, notamment tout comportement dangereux, irrespectueux ou nuisible à la sécurité ou à la convivialité du lieu, pourra entraîner :

- Un **avertissement écrit** adressé à l'adhérent ou aux parents si l'adhérent est mineur ;
- La **suspension temporaire** ou **définitive** de l'adhésion, sans remboursement ;
- L'**interdiction de fréquenter** la ludothèque Quartier Libre.

## CONCLUSION

L'adhésion à l'association Ludothèque Quartier Libre vaut acceptation du présent règlement.  
Les membres seront informés de toute modification de ce règlement intérieur t par courriel et affichage dans les locaux de la Ludothèque.

Ce règlement intérieur est consultable lors de l'adhésion et dans les locaux de la Ludothèque.

**Date et Signature :**

